

**Motion proposant que l'Assemblée
mandate le Vérificateur général et
M. John Gomery, juge à la retraite, afin
qu'ils mettent en place une commission
d'enquête publique sur l'industrie de la
construction et le financement du
Parti libéral du Québec**

Mme Agnès Maltais

Mme Maltais: Merci, M. le Président. Alors que le gouvernement tente de faire diversion en convoquant une commission d'enquête sur les allégations de M. Marc Bellemare et simplement sur le processus de nomination des juges, nous croyons, nous, que le premier ministre ne peut plus tergiverser et que le premier ministre doit convoquer immédiatement une enquête sur le vrai, le seul, le grand sujet qui est l'objet de débats quotidiens depuis des mois sans arrêt, sans interruption, jour après jour, à l'Assemblée nationale.

Ce débat, il a lieu aussi tous les jours dans les foyers québécois, qui n'en peuvent plus d'attendre. Et on a vu la grogne et la colère grimper au Québec, on a vu les sondages, l'un derrière l'autre, arriver. Les trois quarts des Québécois pensent la même chose que nous: ils ne comprennent plus pourquoi on n'a toujours pas d'enquête sur les allégations de collusion, de corruption et de malversation dans le milieu de la construction, et nous ajoutons les liens potentiels avec le financement du Parti libéral. La convocation de cette commission n'a que trop tardé.

Comme le premier ministre est tout à la fois chef de gouvernement et chef du Parti libéral, comme le premier ministre reçoit une partie substantielle, très substantielle de son salaire provenant de son parti, ce qui est une situation unique, je tiens à le rappeler... Je sais qu'il y a des gens qui ont osé dire que le Parti québécois avait fait la même chose. Jamais, M. le Président, un premier ministre, à l'Assemblée nationale, n'a reçu de salaire de son parti avant le député de Sherbrooke. Ni M. Boisclair ni M. Legendre n'ont eu de salaire provenant à la fois de leur parti, une fois élus et du fait d'être ministre ou premier ministre, et surtout, surtout, jamais René Lévesque n'a-t-il reçu de salaire - je tiens à le dire, ça a été dit dans les journaux - jamais René Lévesque n'a reçu de salaire de son parti.

Nous vivons une situation unique, cela place le premier ministre dans une situation potentielle de conflit d'intérêts. C'est pourquoi nous présentons la motion suivante pour le libérer:

«Que l'Assemblée nationale [...] mandate le Vérificateur général du Québec et le juge à la retraite John Gomery afin qu'ils déterminent le mandat et la composition [de cette] commission d'enquête...»

Pourquoi ces deux personnes? D'abord, je viens de le dire, le fait que le premier ministre soit lui-même au coeur, au centre de toutes les allégations qui s'ajoutent, particulièrement les dernières qui ont été soulevées par Me Bellemare, le fait aussi qu'il reçoive une partie de son salaire des grands contributeurs du Parti libéral, pour nous, lui demandent de se retirer.

Le Vérificateur général et le commissaire John Gomery... le juge à la retraite John Gomery ont trois qualités particulières qui font que nous les avons choisis. D'abord, ils ont le respect des parlementaires, ils ont le respect de la population, et enfin ils ont une longueur d'avance en ce qui concerne ce type de travail, M. le Président.

Je n'ai pas besoin de rappeler à quel point le Vérificateur général du Québec a le respect de tous les parlementaires. Il est élu par les deux tiers de cette Assemblée nationale. Il dépose, année après année, des rapports. Il enquête déjà sur les ministères, sur la bonne tenue des finances publiques, sur la façon

dont sont attribués les contrats, et ses rapports sont discutés à l'Assemblée nationale.

Il a acquis, au fil des ans, un immense respect de la population, et je ne parle pas seulement de l'individu, je parle de l'institution. Le Vérificateur général du Québec est respecté par la population parce que, les gens le savent, il est au-dessus des parlementaires en ce sens qu'il est celui qui nous renseigne sur ce qui se passe dans les ministères.

Il a aussi une longueur d'avance sur l'industrie de la construction, M. le Président, parce qu'il a déposé un rapport sur toute la situation qui se passe au ministère des Transports concernant les appels d'offres, et n'oublions pas que c'est justement ce rapport qui a été fortement discuté et qui a soulevé le débat à l'Assemblée nationale.

Quant au juge Gomery, il a le respect des parlementaires. Il a aussi, lui, un grand respect des institutions. Et, quand je dis qu'il a le respect des parlementaires, je sais qu'hier le leader a soulevé des objections, mais je rappellerais simplement les propos de la ministre de la Culture, et des Communications, et de la Condition féminine, qui, le 19 février 2010, il y a à peine deux mois, s'est réjouie de voir le juge à la retraite prendre la barre du Conseil de presse du Québec, et voici ce qu'elle disait: «Au cours d'une carrière bien remplie, M. Gomery a acquis une solide crédibilité en raison de son impartialité, [...]sa grande capacité d'écoute et [...] son sens du consensus.» Mme la ministre a dit que «je suis persuadée que ces qualités feront de M. Gomery un médiateur écouté par toutes les parties». Donc, impartialité, capacité d'écoute.

D'autre part, sa troisième grande qualité est: Qui d'autre au Québec a acquis autant le respect de la population que le juge Gomery qui a produit le rapport Gomery? Et qui d'autre a une telle longueur d'avance quand il s'agit de vérifier s'il y a eu collusion, s'il y a eu surtout, surtout des vices dans l'organisation publique, dans l'institution politique liés au financement de partis? Je rappelle que c'est lui qui a dévoilé le scandale des commandites et tous les vices de forme dans le financement du Parti libéral du Canada. Je pense que c'est ce qu'on peut appeler une longueur d'avance pour le sujet que nous désirons aborder.

Je rappelle aussi que, depuis des mois, nous avons découvert une série de faits extrêmement troublants qui entachent les institutions gouvernementales. Dans la foulée des révélations inquiétantes concernant les contrats sans appel d'offres donné par le gouvernement et du scandale, scandale de la collusion dans la construction, trois ministres, trois ministres, soit les deux ministres des Transports et la ministre de l'Éducation, font l'objet d'une enquête du Directeur général des élections pour avoir déclaré publiquement que les entreprises peuvent financer les partis politiques. Or, la Loi électorale est claire, et un ministre ne peut pas ignorer la Loi électorale, surtout des ministres d'expérience. Ça, trois ministres, ce n'est plus des lapsus, c'est quasi un consensus, Mme la Présidente.

Je rappelle aussi que le ministre délégué aux Transports nous a dit que les ministres doivent rapporter 100 000 \$ au Parti libéral par ministre. C'est une pression jamais vue sur les ministres, et cela soulève des inquiétudes.

Je rappelle que notre collègue... notre ex-collègue François Legault, député de Rousseau, a dévoilé les nombreux liens entre les gestionnaires des FIER, qui sont des organismes qui sont chargés d'investir dans les régions, et les grands contributeurs du Parti libéral, que même dans ces FIER l'argent était investi dans les entreprises mêmes des contributeurs du Parti libéral. L'argent public a été investi par eux-mêmes dans leurs entreprises.

Je rappelle qu'un ministre a reçu du premier ministre la permission de conserver sa compagnie privée et que cette compagnie a reçu des contrats sans appel d'offres du gouvernement.

Je rappelle que mon collègue le député de Gouin a soulevé de nombreuses fois des liens étroits entre

l'attribution des places en garderie et des organisateurs et grands contributeurs du Parti libéral et du ministre de la Famille. Cette attribution, Mme la Présidente, a été faite sous la gouverne de deux ministres de la Famille. Encore une fois, plusieurs ministres en même temps du Parti libéral sont sous examen par l'Assemblée nationale. L'une est aujourd'hui ministre de l'Éducation, celle-là même qui est sous enquête par le Directeur général des élections, et l'autre, c'est l'actuel ministre de la Famille.

Je rappelle, Mme la Présidente, pour rappeler l'urgence de cette commission d'enquête, de cette demande, qu'il existe une entente qui n'a jamais été vue par les parlementaires, qui a été tenue secrète pendant 10 ans entre le premier ministre du Québec et son parti, une enquête sur un salaire parallèle, un salaire d'à-côté. Cette entente est demeurée hors de la connaissance des membres de l'Assemblée nationale et de la population québécoise pendant 10 ans. Comment cette entente lie-t-elle le premier ministre du Québec à ses grands contributeurs?

Je rappelle l'existence d'allégations sérieuses provenant de diverses sources, dont d'un ancien ministre de la Justice, un ex-Procureur général du Québec, le bras droit, le champion de la justice au Québec de l'actuel premier ministre à l'époque, Me Marc Bellemare, au sujet d'un gouvernement clandestin qui influence les nominations aux plus hauts postes de l'État par le biais de contributions en argent comptant au Parti libéral du Québec.

.(16 h 30).

Ce matin, nous avons débattu de ces contributions en argent comptant. Il n'y a pas qu'une seule personne qui ait dit qu'il y avait contribution en argent comptant, les sources s'accroissent.

Nous avons parlé ce matin encore d'Alain Gravel, le journaliste d'*Enquête*, tiens, tiens, celui-là même qui semaine après semaine a dévoilé toute la problématique, la collusion possible, la corruption dans les milieux de la construction. C'est le même monsieur qui vient nous dire... cet homme qui a acquis le respect des gens par la qualité de son enquête, c'est le même monsieur qui vient nous dire: Écoutez, j'ai des sources sérieuses, crédibles, proches du gouvernement qui viennent me dire que c'est vrai, il y a des enveloppes d'argent qui circulent entre les gens de la construction, les entrepreneurs en construction et le Parti libéral du Québec. Il a vu... il y a des gens qui lui ont dit: Nous avons vu des enveloppes de trois à quatre centimètres, ça veut dire entre 10 000 \$ et 30 000 \$ d'argent comptant, livrées à des partants du... des permanents du Parti libéral.

Mme la Présidente, il y a une demande de tous les Québécois actuellement, une demande que le gouvernement doit finir par entendre, il doit cesser de tergiverser. Il doit cesser de faire diversion comme il est en train de faire diversion cet après-midi en annonçant une commission d'enquête sur un fait extrêmement pointu, le plus petit possible pour ne pas qu'on lève le couvercle sur l'énorme problème que nous vivons au Québec, problème que, je vous le rappelle... peut coûter aux Québécois entre 4 à 5 milliards de dollars par année, ce sont les accusations de collusion et de corruption dans le monde de la construction. Nous demandons la mise sur pied immédiate de cette commission d'enquête et nous demandons, je le rappelle, que des personnes indépendantes, le Vérificateur général du Québec et le juge à la retraite John Gomery, nomment les personnes composant cette commission et qu'ils soient responsables d'en définir le mandat. Cela doit être fait, Mme la Présidente, il est temps, sinon les institutions, nos institutions, le gouvernement, l'Assemblée nationale et même la vie politique, la façon dont nous conduisons notre vie démocratique continueront à être entachés jour après jour. Cela nous déplaît souverainement.

C'est l'institution même, c'est notre Assemblée nationale actuellement qui est en train d'être entachée par le laisser-faire, le laisser-aller du gouvernement. Cela doit cesser. Nous demandons la tenue immédiate de cette commission d'enquête, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, Mme la leader adjointe de l'opposition officielle, et je reconnais M. le député de Verdun, leader adjoint du gouvernement, pour un temps de parole de 13 minutes. M. le député.

M. Henri-François Gauthrin

M. Gauthrin: Je vous remercie, Mme la Présidente. Je commencerais par une phrase, de rappeler que savoir gouverner, savoir gouverner, Mme la Présidente, c'est parfois prendre des décisions, même si elles peuvent être impopulaires, le cas échéant.

À l'heure actuelle, le gouvernement du Parti libéral, lorsque l'indépendance de la justice... Lorsque des allégations ont mis en cause un des fondements mêmes de notre démocratie, qui est l'indépendance des juges et la manière dont les juges sont nommés, le premier ministre et le gouvernement n'ont pas tergiversé une seule minute. Les allégations qui ont été faites quant à la manière dont les juges auraient pu être nommés, les allégations au moment où on a prétendu que peut-être des effets extérieurs auraient pu entamer, entamer, Mme la Présidente, l'image d'impartialité des juges, le gouvernement n'a pas traîné. Ces allégations ont été faites lundi. Nous sommes aujourd'hui mercredi. Mercredi, Mme la Présidente, aujourd'hui, le gouvernement vient d'annoncer une commission publique d'enquête présidée par quelqu'un, et je pense qu'ici personne dans cette Chambre ne remettra en cause l'impartialité et la compétence, sur le plan juridique, du juge à la Cour suprême Michel Bastarache, qui a l'énorme qualité, Mme la Présidente, de n'avoir été nommé par aucun gouvernement, ni gouvernement du Parti québécois ni gouvernement du Parti libéral, parce qu'il vient d'une autre province, même s'il est né au Québec.

Et, Mme la Présidente, je pense qu'il n'y aura personne dans la société québécoise qui ira ici se lever pour remettre en doute l'impartialité du juge Bastarache.

Mme la Présidente, je voudrais rappeler aussi que le gouvernement a donné, lorsqu'on a tombé à une question aussi fondamentale... Le gouvernement n'a pas tergiversé lorsqu'on a soulevé une question aussi fondamentale que l'indépendance et la probité de certains juges. Le mandat a été le suivant, et je vais vous le lire, Mme la Présidente.

«Le mandat de la commission sera d'enquêter sur les allégations formulées par Me Bellemare concernant le processus de nomination des juges de la Cour suprême, de la Cour du Québec et au Tribunal administratif du Québec notamment au regard des allégations d'influence de tierces personnes dans ce processus, ainsi que le processus de nomination des juges des cours municipales et des membres du Tribunal administratif du Québec.

«La commission pourra éventuellement faire des recommandations.»

Je tiens à intervenir dans ce sens-là, Mme la Présidente, en rapport avec la proposition qui est devant nous, pour bien signaler que, lorsque des questions fondamentales, qui ne peuvent pas être traitées par d'autres cours ou d'autres éléments... le gouvernement ne tergiverse pas. En trois jours, après qu'on a mis en cause réellement un des piliers fondamentaux de notre démocratie, qui est l'indépendance du système judiciaire, nous n'avons pas tergiversé, et dès aujourd'hui le premier ministre, et la ministre de la Justice, et le leader du gouvernement ont annoncé la nomination d'une commission d'enquête.

Mme la Présidente, j'en reviens maintenant à la motion qui est devant nous. La motion qui est devant nous, nous allons voter contre et, je vais vous dire, pour trois raisons qui me semblent fondamentales. La première raison, c'est que le gouvernement, le gouvernement ne veut pas abdiquer en aucune manière ses responsabilités. Il ne serait question pour le gouvernement, et on l'a vu ici dans le cas qui est... que j'ai rappelé il y a un instant, c'est-à-dire celle de la commission qui a été nommée cet après-midi, s'il y a un mandat à donner à une commission d'enquête, c'est la responsabilité du Conseil des ministres. C'est la responsabilité du Conseil des ministres, présidé par le premier ministre, de donner le mandat à une

commission d'enquête, et jamais, parce que, même dans les périodes difficiles... nous n'abandonnerons cette responsabilité qui appartient à celui qui gouverne. Et celui qui gouverne aujourd'hui, Mme la Présidente, c'est le premier ministre, le député de Sherbrooke. Et, dans ce sens-là, Mme la Présidente, il n'est aucunement question que, si jamais on devait créer quelque commission d'enquête sur quelque sujet qu'il se soit, nous n'abandonnerions ce principe fondamental qui est celui que... qui est en partie au gouvernement de déterminer quel est le mandat et la composition éventuellement d'une commission d'enquête.

Pour ces raisons-là, et indépendamment, indépendamment, et je reconnais, et je... le même respect que ma collègue et amie la députée de Taschereau pour le Vérificateur général et j'ai le même respect aussi pour je juge Gomery, bien, Mme la Présidente, il me semble, à l'heure actuelle, que nous ne pourrions pas ici abandonner cette responsabilité qui est première à un gouvernement. Lorsqu'il constitue une commission publique d'enquête, il doit... il a... il est de sa responsabilité d'en déterminer le mandat et d'en... de déterminer la composition, et le nombre, et les rôles des commissaires, Mme la Présidente, comme nous l'avons très justement fait à l'heure actuelle dans, comme je vous l'ai rappelé, dans la commission qui est... qui va enquêter à l'heure actuelle sur les nominations des juges.

J'en reviens maintenant au deuxième point de la motion qui est devant nous, qui est le sujet qui est soulevé au sujet de la commission d'enquête. Elle est sujet sur deux sujets. J'imagine, quand il y a allégations, ils auraient probablement mis «allégations de quelque chose», bien, enfin, il y a une allitération, qu'ils ont oublié ici un mot. Enfin, «des allégations», ma collègue de Taschereau a fait état... «allégations de collusion, de corruption», enfin de choses différentes. Elle touche deux éléments. Je vais vous expliquer, Mme la Présidente, pourquoi à l'heure actuelle nous revenons. C'est un débat que nous avons déjà eu entre nous ici, qui a déjà fait objet d'un premier vote, qui a fait déjà l'objet d'une première discussion, d'un premier rejet par cette Assemblée, sur deux points.

.(16 h 40).

On parle ici du financement du Parti libéral. Je pense qu'il n'y a pas eu de soulevé, à l'heure actuelle, de problème quant au financement du Parti libéral. Et, si tant est, Mme la Présidente, qu'il y a des questions qui sont soulevées par rapport au financement du Parti libéral, il existe... Et nous nous sommes dotés à la fois de la part de mon... C'était une motion, une volonté unanime de cette Chambre, aussi bien de la part de mes collègues du Parti québécois, des autres partis à l'époque et du Parti libéral, nous avons... nous nous sommes dotés d'une loi sur le financement des partis politiques. Et, dans le cadre de cette loi sur le financement des partis politiques, nous avons confié, confié, de part et d'autres, à un individu cette responsabilité, ce pouvoir, le pouvoir de faire enquête s'il y a dérogation ou si quelqu'un a des allégations de dérogation par rapport à la loi sur le financement des partis politiques.

Mme la Présidente, le Directeur général des élections a le pouvoir. De son propre chef, s'il pense qu'il y a une situation qui est anormale ou qu'il y a une dérogation par rapport à la loi, le Directeur général des élections peut, de son propre chef, enquêter sur le financement des partis politiques. Donc, Mme la Présidente, on n'a pas besoin, à l'heure actuelle... Et, si un tiers, Mme la Présidente, si un tiers pense aujourd'hui... et, si je comprends, puisqu'elle présente cette motion, ma collègue la députée de Taschereau, à l'heure actuelle, pense, à l'heure actuelle, qu'il y a des malversations, elle utilise même «de la corruption» dans le financement des partis politiques, il existe, à l'heure actuelle... et du Parti libéral, il existe, à l'heure actuelle, un organisme, un organisme qui a le pouvoir de faire enquête, qui a probablement éventuellement fait enquête et qui n'a jamais, actuellement, été en mesure de condamner ou de lever des doutes quant à la manière dont le financement se fait à l'intérieur de notre propre parti, c'est le Directeur général des élections.

Si tant est qu'elle a des doutes, si tant est qu'elle pense qu'il peut y avoir actuellement un risque, bon Dieu, qu'elle soulève des cas précis et qu'à ce moment-là le Directeur général des élections puisse

utiliser le pouvoir, le pouvoir, madame, que, nous, Mme la Présidente, que, nous, les parlementaires, nous lui avons donné, le pouvoir de pouvoir faire enquête, enquête sur le financement des partis politiques et, dans ce sens-là et si jamais il pense qu'il y a quelque chose, d'en faire rapport public. Il l'a d'ailleurs fait lorsqu'il y a eu certains éléments sur le financement du Parti québécois et il a été en mesure de soulever, à ce moment-là, des interrogations dans certaines manières, activités de financement à l'intérieur du Parti québécois. Je n'ai pas l'intention aujourd'hui de commencer à débattre de ces questions-là. Nous avons, à l'heure actuelle, nous avons, à l'heure actuelle, Mme la Présidente, un organisme, le Directeur général des élections, faisons-lui confiance, faisons en mesure de voir, à l'heure actuelle... Si jamais il y a des questions qui sont soulevées, faisons en sorte que le Directeur général des élections puisse faire son travail.

Deuxième élément, Mme la Présidente, les questions de l'industrie de la construction. Mme la députée de Taschereau, pour laquelle j'ai beaucoup de respect et on travaille ensemble souvent à la Commission de l'administration publique, soulève parfois des interrogations, et le Vérificateur général a... s'est soulevé des interrogations sur certains contrats qui ont pu être donnés à l'intérieur du ministère des Transports. Je l'ai, moi-même, aussi remarqué à travers d'un travail de moine que j'ai pu faire à l'intérieur de cette commission. Mais, Mme la Présidente, nous avons agi. Nous avons agi parce que, s'il y a corruption, s'il y a collusion, il s'agit essentiellement d'un acte criminel, il s'agit d'un acte criminel, Mme la Présidente. Et qu'est-ce qu'a fait le gouvernement face à cet acte criminel? Il s'est doté d'une escouade spéciale à l'intérieur de la police, l'escouade Marteau, qui comprend des gens de la Sûreté du Québec, des gens des policiers, des polices municipales et de l'aide de la GRC, de faire en sorte de faire enquête, de faire la lumière, d'utiliser le potentiel énorme qu'on peut avoir sur ces gens qui ont l'habitude, la pratique de faire des enquêtes pour pouvoir... mais faire la lumière, faire la lumière dans ces cas.

Alors, commencer à mettre sur pied une commission publique d'enquête qui va prendre six mois pour essayer d'enquêter sur des actes, Mme la Présidente, et je reviens là-dessus, des allégations à caractère criminel... De la corruption, la collusion, c'est des actes criminels, à l'heure actuelle. Et les actes criminels, Mme la Présidente, dans notre système, actuellement, relèvent principalement de la police, de la police. Et, dans ce sens-là, nous avons créé cette escouade Marteau, qui commence d'ailleurs, et vous l'avez vu, les quelques arrestations qui commencent à se faire, la manière dont l'escouade Marteau, qui a été mise sur pied par mon collègue le député de Saint-Laurent et ministre de la Sécurité publique, l'escouade Marteau est en train de commencer à donner des résultats.

Alors, Mme la Présidente, pourquoi, pourquoi on va donc voter contre cette motion? Pour toutes ces raisons, et je vais les résumer rapidement: parce que, un, au début, nous, comme gouvernement responsable, nous voulons maintenir à l'heure actuelle le principe que c'est le gouvernement qui détermine tous les mandats des commissions publiques d'enquête; deuxièmement, pour le principe que le DGE peut faire enquête sur toutes les allégations de malversation dans les financements des partis politiques; et, troisièmement, parce que, lorsqu'il y a actuellement un danger, nous avons confiance dans l'escouade Marteau.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, M. le député de Verdun. Y a-t-il...

Une voix: ...

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Oui, Mme la leader, un instant. Est-ce qu'il y a des intervenants du deuxième groupe d'opposition, des députés indépendants... ou le député de Mercier? Alors, dans ce cas, il nous resterait l'équivalent de quatre minutes partagées entre les deux formations, du gouvernement et de l'opposition officielle, et je reconnais M. le député de Verchères pour deux minutes.

M. Stéphane Bergeron

M. Bergeron: Alors, Mme la Présidente, j'écoutais attentivement l'allocation de notre collègue de la circonscription de Verdun, et l'image qui m'est venue à l'esprit, c'est celle d'un aveuglement volontaire. Il n'y a pas plus aveugle que quelqu'un qui ne veut pas voir, Mme la Présidente, et on a le sentiment que, du côté du gouvernement, il y a une intention délibérée de ne pas voir les choses telles qu'elles sont.

On nous dit: Lorsqu'il y a collusion, lorsqu'il y a malversation, ça, c'est du domaine criminel, et ça relève de la police. C'est vrai. On n'a aucun problème avec ça. Tout à fait d'accord, Mme la Présidente. On nous dit: Lorsqu'il y a infraction à la Loi électorale, ça, ça relève du Directeur général des élections. C'est vrai. On ne peut que reconnaître le bien-fondé de cette affirmation, Mme la Présidente. Le problème auquel on fait face, Mme la Présidente, c'est qu'on a affaire à une situation qui est multifacette. Ce n'est pas simplement qu'une seule compagnie de construction qui a pu, à un moment donné ou à un autre, manipuler un certain nombre de choses pour obtenir un contrat à plus haut prix de la part du gouvernement, on parle de pratique étendue, d'un système, Mme la Présidente, d'un système. Or, les policiers eux-mêmes nous disent qu'ils auront beau enquêter autant que possible, ils ne parviendront pas à tirer tous les fils de l'écheveau. Et, pour pouvoir parvenir à le faire, tous les observateurs nous disent, Mme la Présidente, qu'il nous faut une enquête publique indépendante.

Or, le gouvernement s'entête à ne pas vouloir cette enquête publique indépendante, et là ils vont prendre prétexte du fait que le premier ministre aujourd'hui a nommé l'ex-juge de la Cour suprême, le juge Bastarache, pour dire qu'ils vont voter contre cette motion.

.(16 h 50).

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, votre temps de parole étant dépassé, on va reconnaître un porte-parole du côté du gouvernement pour deux minutes, M. le député de Châteauguay et whip du gouvernement.

M. Pierre Moreau

M. Moreau: Merci, Mme la Présidente. Alors, le gouvernement pose aujourd'hui un geste important compte tenu des allégations qui ont été tenues cette semaine par Marc Bellemare. Mon collègue le leader adjoint a eu l'occasion de préciser le mandat, et j'ai eu l'occasion d'entendre plusieurs commentateurs depuis l'annonce qui a été faite par le gouvernement, et tous s'entendent, tous, sans aucune exception, s'entendent pour reconnaître le caractère sans faille de la nomination de M. Michel Bastarache, ex-juge de la Cour suprême.

Le curriculum vitae de M. Bastarache fait en sorte que personne dans la communauté juridique ni au Québec ni au Canada ne remettrait en question l'impartialité, la probité et l'indépendance de M. Bastarache pour conduire l'enquête qui lui est confiée et qui touche un mandat qui est... qui s'attarde aux nominations de tous les juges, juges du Tribunal administratif, juges de la Cour du Québec, juges des cours municipales, et qui touche également l'intervention de tierce partie dans la nomination de ces juges. Le mandat est fondamental pour faire en sorte de rétablir la confiance qui aurait pu être minée à l'égard du système de justice. Et elle porte sur un mandat qui a été accepté par un des plus éminents juristes au Canada et qui a à coeur l'impartialité et la probité du système judiciaire.

Et je pense, en ce sens-là, Mme la Présidente, que les gens sauront reconnaître que le geste qui est posé permet au gouvernement d'avoir un rapport et une enquête qui soit totalement indépendante et totalement impartiale.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Je vous remercie, M. le député de Châteauguay. Alors, je reconnais maintenant Mme la députée leader adjointe de l'opposition officielle pour votre réplique de 10 minutes.

Mme Agnès Maltais (réplique)

Mme Maltais: Merci, Mme la Présidente. Alors, le leader adjoint et le whip viennent de nous démontrer exactement ce que nous croyons. Alors que toute la population depuis des mois réclame une enquête publique, pas dans les bureaux fermés du DGE, publique sur l'industrie de la construction, sur les allégations de corruption, de collusion, de malversation et, ce qui est une trame de fond actuellement dans tout ce qui s'est passé depuis des mois à l'Assemblée nationale, les liens entre les grands contributeurs libéraux et les décisions gouvernementales, sur le fond, voilà ce dont nous parlons, de quoi on nous parle? On nous parle des allégations de Me Bellemare et de la nomination de M. Bastarache. Diversion. On fait diversion.

Mon collègue le député de Verchères a très bien expliqué quelque chose, là: tout le monde au Québec pense qu'il y a un système, il y a un système qui est mis sur pied, qui fait que l'argent des contribuables, qui doit aller en services, actuellement peut être détourné vers des poches de manière illicite. C'est très grave, Mme la Présidente. Et, pour démonter un système, bien on bidouille avec toutes sortes de petites choses, avec toutes sortes de petits outils, un petit bout là, un petit bout ici, un petit bout là, un petit bout là. Mme la Présidente, nous avons besoin d'un événement majeur, nous avons besoin de démonter un système, et je tiens à rappeler au leader adjoint et au whip ainsi qu'à tout le gouvernement que même le président du syndicat des policiers du Québec... l'Association des policiers provinciaux du Québec a dit: L'opération Marteau ne suffira pas, il nous faut, il nous faut une commission d'enquête pour démonter le système. C'est ça qu'ils nous ont dit, Mme la Présidente.

Alors, c'est pourquoi, nous, ce qu'on propose... Parce qu'on pense qu'on va y arriver. Croyez-moi, là, le gouvernement, il ne s'en tirera pas avec la diversion. Il va falloir qu'il y ait une commission d'enquête, parce que les Québécois n'acceptent pas qu'environ 4... entre 4 à 5 milliards de dollars par année, qui devraient être mis dans les infrastructures et dans les services, s'en aillent dans les poches de gens qui ne donnent pas de service. On ne peut pas accepter ça. On ne peut pas accepter non plus que toutes les institutions, pas seulement le système de nomination des juges, là, tous les liens entre les élus municipaux et les firmes d'ingénierie, tous les contrats d'appel d'offres au ministère des Transports, les contrats d'informatique maintenant, un autre problème qui commence à être soulevé, l'attribution des places en garderie... Donc, tous les moments où des décisions gouvernementales impliquent de l'argent des contribuables, tous ces moments-là actuellement sont questionnés par les gens.

C'est toute l'institution qui est entachée. C'est le système de justice même qui est entaché. Oui, il va y avoir une commission sur ce petit bout là, mais cette commission-là ne nous permettrait pas... ne nous permettra pas de comprendre, par exemple, par exemple, si le plus haut fonctionnaire de l'État a été nommé... M. Bibeau, le secrétaire général du Conseil exécutif, a été nommé d'après des pressions ou des recommandations de gros contribuables libéraux. Ça ne nous permettra pas... Et quel est l'impact ensuite sur les décisions gouvernementales du fait que ce soient des contributeurs libéraux qui aient nommé le plus haut fonctionnaire de l'État? Il n'y a pas... Ce n'est pas ça, le mandat du juge Bastarache. Quels sont les liens entre les firmes d'ingénierie et les élus municipaux? Il n'y a personne qui peut donner une réponse. Marteau ne peut pas donner de réponse à ça. Le juge Bastarache ne pourra pas donner de réponse à ça.

Le problème, il est entier, il est complet. Et pire, Mme la Présidente, et c'est pour ça que le contenu de cette motion est très important, et pire, c'est l'institution même du premier ministre qui a perdu de la crédibilité. Le premier ministre accepte un salaire de son parti, minimum, 75 000 \$ du Parti libéral, qui tombe, bon an, mal an, dans la poche du premier ministre, et ça veut dire que donc il y a un lien entre le plus haut, le plus haut parmi nous, l'élu, le premier ministre, et les contributeurs libéraux.

Puis en plus on apprend aujourd'hui qu'il y a une espèce de... moi, j'appelle ça un gouvernement

parallèle, un gouvernement clandestin qui s'implique dans les nominations, qui s'implique dans les décisions. Ça s'ajoute à tous les scandales. Un gouvernement clandestin qui tirerait les ficelles? Non, on nomme des juges, on nomme le plus haut fonctionnaire de l'État. C'est ça que les gens nous ont dit. Pire, pire, des enveloppes d'argent qui circulent, de l'argent... Ça me fait penser tout à fait, tout à fait à tout ce qu'on entendait dans le temps du scandale des commandites, exactement le même genre de tableau, Mme la Présidente. Le Parti libéral du Canada a été obligé de demander une commission d'enquête. C'est le juge Gomery qui l'a faite. Il est respecté par les Québécois et par les parlementaires. La petite diversion qu'a faite hier le leader, c'était tout à fait pour nous faire oublier les questions sérieuses qui étaient posées. Mais on sait très bien qu'il est respecté par les Québécois, on sait très bien qu'il est respecté par les parlementaires. Il a fait le travail, il a démonté un système, un système de financement du Parti libéral du Canada.

Nous, ce qu'on veut maintenant, c'est que les deux personnes actuellement qui ont le respect des Québécois et le respect des parlementaires et qui ont déjà de l'avance dans ces dossiers-là, parce que le Vérificateur général, il a de l'avance dans ce dossier-là, parce que le juge Gomery, il a de l'avance dans ces dossiers-là... Le juge Gomery, il en a fait une, commission d'enquête sur un parti, sur le financement d'un parti, ses liens, les liens et les décisions entre un gouvernement et un financement d'un parti. Le Vérificateur général du Québec, il en a fait une, enquête. Il y a un rapport épais comme ça qui est arrivé sur la table pour expliquer tous les problèmes des soumissions qui ont été données de gré à gré. Je pense, entre autres, à la compagnie du député d'Argenteuil, qui recevait, pendant qu'il était ministre, des contrats de gré à gré. Ça a été dénoncé dans le rapport du Vérificateur général du Québec. Ce sont deux personnes au-dessus de tout soupçon, respectées par les parlementaires et qui respectent les institutions, qui les connaissent bien, qui ont fait des travaux là-dessus.

Ces deux personnes-là sont, d'après nous, les deux personnes actuellement les plus crédibles au Québec pour déterminer deux choses.

D'abord, le mandat d'une commission d'enquête sur la construction et sur le financement des partis, du Parti libéral, le mandat d'une commission d'enquête. Qu'est-ce qu'elle va regarder? Ça ne peut pas être le gouvernement. Le gouvernement va écrire le mandat de l'enquête sur lui-même, sur ses pratiques, sur son financement, le gouvernement. Peut-être que le ministre de la Famille pourrait écrire la partie sur l'attribution des places en garderie? Peut-être que le ministre des Transports pourrait écrire la partie du mandat qui concerne le ministère des Transports, hein? Ils vont être là, autour de la table, autour du Conseil des ministres, toute la gang, ça va être comme ça que ça va se faire? Chacun va regarder son petit bout: Ah, moi, j'aimerais ça, oup, attention, pas trop par là, moi, j'ai été là-dedans. Attention, ça, c'est mon ministère, il faut faire attention. C'est quoi? Alors, c'est le Vérificateur général, qui a tout notre respect, qui a le respect des Québécois. Le juge à la retraite Gomery, il a le respect des Québécois pour l'énorme travail qu'il a fait dans la commission Gomery, pour le rapport qu'il a donné, qui, je le dis, a donné suite à des accusations. Il y a des gens qui sont allés en prison grâce au travail du commissaire Gomery. Je ne suis pas sûre qu'ils seraient allés s'il n'y avait pas eu le travail de la commission Gomery.

Et je rappellerai qu'une commission, ça doit colliger des documents, rassembler la preuve et convoquer les témoins. C'est long. Faire tout ça, c'est très long, surtout si on examine l'ensemble du système. Aujourd'hui, le leader adjoint, d'entrée de jeu, vient de nous dire que gouverner, c'est décider et que, les allégations qui ont été faites lundi ont été... on y a répondu immédiatement en émettant une commission d'enquête. Il appelle ça décider et gouverner, mais ça fait des mois, des mois qu'il y a des allégations qui entachent le gouvernement, ça fait des mois qu'il y a des allégations qui entachent l'industrie de la construction, ça fait des mois qu'il y a des allégations sérieuses qui touchent tout le gouvernement, plusieurs ministères, et le leader adjoint, que je respecte bien, vient me dire: Aïe, on a été rapides sur la gâchette. Ce n'est pas vrai, ça fait des mois que les Québécois, nous, tout le monde vous demande une commission d'enquête indépendante, transparente sur l'industrie de la construction et, nous ajoutons, sur

le financement du Parti libéral.

.(17 heures).

Il va falloir que cette commission se mette en branle immédiatement, maintenant, parce qu'un jour vous allez y arriver, le gouvernement va être obligé de la tenir, cette commission d'enquête. C'est devenu intenable, l'atmosphère est corrompue au Québec, corrompue dans le sens de mauvaise, nauséabonde. Les débats ici, à l'Assemblée nationale, ne portent plus que sur cela. C'est en train d'entacher la démocratie. Les Québécois sont rendus cyniques par rapport à la démocratie, et ça nous met mal à l'aise, il y a un malaise profond actuellement. La population est en train de perdre, de perdre confiance en notre système parce qu'un gouvernement ferme les yeux sur quelque chose de fondamental.

Jamais, jamais je ne croyais qu'au Québec la corruption, la collusion seraient des choses dont j'entendrais parler quotidiennement dans cette Assemblée nationale. Mais nous n'avons pas le choix, nous n'avons pas le choix d'en parler parce que le gouvernement ne pose pas le geste qu'il doit poser. Alors, que le gouvernement, au plus vite, rapidement, nomme des personnes, le juge Gomery et le Vérificateur général, pour mettre sur pied cette commission, ça presse, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Merci, Mme la leader adjointe de l'opposition officielle.

Mise aux voix

Je vais maintenant mettre aux voix la motion de Mme la chef de l'opposition officielle, qui se lit comme suit:

«Que l'Assemblée nationale du Québec mandate le Vérificateur général du Québec et le juge à la retraite John Gomery afin qu'ils déterminent le mandat et la composition d'une commission d'enquête publique portant sur les allégations dans l'industrie de la construction et le financement du Parti libéral du Québec.»

Cette motion est-elle adoptée?

M. Gauthrin: Vote par appel nominal, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Vote par appel nominal. Qu'on appelle les députés.

.(17 h 2 - 17 h 9).

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Alors, nous allons maintenant procéder à la mise aux voix de la motion de Mme la chef de l'opposition officielle, telle que je viens de la lire. Quels sont les députés en faveur de cette motion?

.(17 h 10).

Le Secrétaire adjoint: Mme Marois (Charlevoix), M. Bédard (Chicoutimi), M. Cloutier (Lac-Saint-Jean), Mme Beaudoin (Rosemont), Mme Malavoy (Taillon), M. Simard (Richelieu), M. Aussant (Nicolet-Yamaska), Mme Doyer (Matapédia), M. Ferland (Ungava), Mme Champagne (Champlain), Mme Beaudoin (Mirabel), M. Bergeron (Verchères), Mme Richard (Duplessis), M. Girard (Gouin), M. Rathé (Blainville), Mme Poirier (Hochelaga-Maisonneuve), M. Bérubé (Matane), M. Blanchet (Drummond), Mme Hivon (Joliette), M. Marceau (Rousseau), Mme Maltais (Taschereau), Mme Léger (Pointe-aux-Trembles), M. Drainville (Marie-Victorin), M. Curzi (Borduas), M. Pagé (Labelle), M. Pinard (Saint-Maurice), M. Pelletier (Rimouski), Mme Richard (Marguerite-D'Youville), M. Kotto (Bourget), M. Lemay (Sainte-Marie-Saint-Jacques), M. Gaudreault (Jonquière), M. McKay (L'Assomption), M. Rebello (La Prairie), M. Turcotte (Saint-Jean), M. Villeneuve (Berthier), M. Gauvreau (Groulx), M. Tremblay (Masson), M. Leclair (Beauharnois), M. Robert (Prévost), M. Pelletier (Saint-Hyacinthe), M. Traversy (Terrebonne), M. Boucher (Johnson).

M. Grondin (Beauce-Nord), M. Bonnardel (Shefford).

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Que les députés contre cette motion veuillent bien se lever.

Le Secrétaire adjoint: M. Charest (Sherbrooke), M. Dupuis (Saint-Laurent), Mme Normandeau (Bonaventure), Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), Mme Courchesne (Fabre), Mme Beauchamp (Bourassa-Sauvé), M. Bachand (Outremont), M. Bolduc (Jean-Talon), Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), M. Tomassi (LaFontaine), Mme Ménard (Laporte), M. Auclair (Vimont), Mme St-Pierre (Acadie), M. Dutil (Beauce-Sud), Mme James (Nelligan), Mme Vien (Bellechasse), Mme L'Écuyer (Pontiac), M. MacMillan (Papineau), M. Corbeil (Abitibi-Est), Mme Thériault (Anjou), M. Gignac (Marguerite-Bourgeoys), M. Arcand (Mont-Royal), M. Moreau (Châteauguay), Mme Boulet (Laviolette), M. Lessard (Frontenac), M. Hamad (Louis-Hébert), Mme Blais (Saint-Henri-Sainte-Anne), Mme Charlebois (Soulanges), M. Marsan (Robert-Baldwin), M. Marcoux (Vaudreuil), M. Kelley (Jacques-Cartier), M. Bergman (D'Arcy-McGee), M. Gauthrin (Verdun), M. Ouimet (Marquette), M. Whissell (Argenteuil), M. Bachand (Arthabaska), M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), M. Bernier (Montmorency), M. Morin (Montmagny-L'Islet), M. Paquet (Laval-des-Rapides), M. Reid (Orford), M. Dubourg (Viau), Mme Gaudreault (Hull), Mme Gonthier (Mégantic-Compton), M. Ouellette (Chomedey), M. Sklavounos (Laurier-Dorion), M. Drolet (Jean-Lesage), M. Diamond (Maskinongé), M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine), Mme Charbonneau (Mille-Îles), M. Carrière (Chapleau), M. Billette (Huntingdon), Mme Vallée (Gatineau), M. Huot (Vanier), M. Lehouillier (Lévis), M. Mamelonet (Gaspé), M. Matte (Portneuf), M. Pigeon (Charlesbourg), Mme Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger), Mme St-Amand (Trois-Rivières), M. D'Amour (Rivière-du-Loup).

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): Y a-t-il des abstentions?

M. le secrétaire général.

Le Secrétaire: Pour: 44

Contre: 61

Abstentions: 0

La Vice-Présidente (Mme Houda-Pepin): La motion est rejetée.

Alors, M. le leader du gouvernement.

M. Gauthrin: Je vous remercie, Mme la Présidente. Auriez-vous l'amabilité d'appeler l'article 21 du feuilleton.